

SPORTIVE SENIORS

☎ 04.72.15.30.42 – lundi 9h à 18h

Réunion du Lundi 18 juin 2018

Président des Compétitions : M. BEGON.

Présents : MM. LOUBEYRE, HERMEL, CHABAUD.

Excusés : MM. AURIAC et JOYON.

BILAN DES POINTS SANCTIONS

Rappel : Lors de sa réunion en date du 11 juin 2018, la Commission Sportive Seniors a dressé un bilan des points-sanctions accumulés en championnat par les équipes régionales au cours de la saison 2017-2018.

En application des dispositions fixées à l'article 64.2 des Règlements Généraux de LAuRAFoot, elle a procédé au retrait de points correspondant en championnat seniors de Ligue pour les équipes ci-après :

POULE	CLUBS	Nombre d'équipes dans la poule	TOTAL de points sanctions	RETRAIT de points
R1 A	F.C. ESPALY (523085)	14	53 Points	2 Points
R1 B	F.C. De SALAISE (531406)	14	48 Points	1 Point
	S.C. CRUAS (504304)	14	49 Points	1 Point
R2 A	C.S. VOLVIC (2) (506562)	12	50 Points	3 Points
	A.S. CHADRAC (530348)	12	62 Points	5 Points
R2 B	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R2 C	Aucun club pénalisé de retrait	13		
R2 D	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R2 E	A.S. Les MINGUETTES (524129)	12	43 Points	2 Points
	F.C. VALLEE GRESSE (545698)	12	44 Points	2 Points
	F.C. VALENCE (552755)	12	45 Points	2 Points
R3 A	ST AMANT TALLENDE (546413)	12	38 Points	1 Point
R3 B	E.S. LE VERNET (521686)	12	40 Points	1 Point
R3 C	LA COMBELLE (508768)	12	40 Points	1 Point
R3 D	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R3 E	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R3 F	SUD LYONNAIS FOOT (580984)	12	46 Points	2 Points
	F.C. GRIGNY (549420)	12	69 Points	8 Points
	DERVAUX CHAMBON (547447)	12	38 Points	1 Point

R3 G	C.S. NEUVILLE (504275)	12	40 Pts	1 Point
	MANIVAL ST ISMIER (523348)	12	39 Pts	1 Point
	U.S. LA FOUILLOUSE (513357)	12	50 Pts	3 Points
	U.G.A. LYON DECINES (504671)	12	62 Pts	5 Points
R3 H	F.C. ANNONAY (504343)	12	59 Pts	5 Points
	F.C. DOMBES BRESSE	12	44 Pts	2 Points
R3 I	Aucun club pénalisé de retrait	12		
R3 J	E.S. SEYNOD (520602)	12	42 Pts	1 Point
	LA MOTTE SERVOLEX (504511)	12	52 Pts	3 Points

Le présent bilan a été établi à la date du 11 juin 2018 sous réserves de procédures en cours et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications.

BILAN (SOUS RÉSERVES) DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS

Cet état, dressé à la date du 18 juin 2018, est publié sous réserves de procédures en cours et de possibles recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications.

NATIONAL 3 : 2 RETROGRADATIONS EN REGIONAL 1

- F. Bourg en Bresse Péronnas 01 (2)
- C.S. Volvic

REGIONAL 1 : 3 ACCESSIONS EN NATIONAL 3

- AS. SP. Moulins Foot
- E.S. Vallières
- A.S. Lyon Duchère (2)

REGIONAL 1 : 4 RETROGRADATIONS EN REGIONAL 2

- Lempdes Sports
- R.C. Vichy
- E.S.B. Marboz
- S.C. Cruas

REGIONAL 2 : 5 ACCESSIONS EN REGIONAL 1

- F.C. Aurillac (2)
- F.C. Riom
- F.C. Domtac
- F.C. Limonest (2)
- U.S. Feurs

REGIONAL 2 : 10 RETROGRADATIONS EN REGIONAL 3

- A.S. Chadrac ou F.C. Ally-Mauriac (une procédure d'appel étant en cours)
- Entente Nord Lozère
- S.A. Thiers (2)
- A.A. Lapalisse
- Amphion Publier
- F.C. Ambérieu
- O. St Genis Laval
- Vallée du Guiers F.C

- S.C. Caluire
- F.C. Valence

REGIONAL 3 : 10 ACCESSIONS EN REGIONAL 2

- Montluçon Football (2)
- A.S. Emblavez Vorey
- S.C. Langogne
- A.S.C. St Germain des Fossés
- Firminy insersports
- F.C. Valdaine
- ES Veauche
- F.C. Vaulx en Velin (2)
- U.S. Feillens
- U.S. Annecy le Vieux

REGIONAL 3 : 29 RETROGRADATIONS DANS LEURS DISTRICTS RESPECTIFS

- **POULE A** : Massiac Molompize, Stade Riomois Condat, F.C. Souvigny
- **POULE B** : E.S. Le Vernet, F.C. Billy Crechy, F.C. Cournon (3)
- **POULE C** : E.S. St Mamet, R.C. Vichy (2), U.S. Murat
- **POULE D** : A.S. Grazac Lapte, F.C. Riom (2), F.C. Pérignat les Sarliève
- **POULE E** : O. Ruoms, U.S. Montélimar (2), Grand-Croix Lorette
- **POULE F** : F.C. Grigny, Rhodia Péage, F.C. Varèze
- **POULE G** : Chambéry Sport 73, U.G.A. Lyon Décines, Cognin Sports
- **POULE H** : A.L. St Maurice l'Exil, S.C. Portes de l'Ain, F.C. Dombes Bresse
- **POULE I** : U.S. Divonne, S.C. Lyon Ouest, C.S. Méginand
- **POULE J** : F.C. Plastic Vallée, U.S. La Motte Servolex

A NOTER : L'A.S. St Priest (3) se maintiendrait en Régional 3 au titre du meilleur 10^{ème} de poule suite à la fusion intervenue entre l'E.S. Vallières 2 (en poule J) et le FCS Rumilly Albanais (en poule I) ce qui entraîne une descente en moins de Régional 3 en District (30 – 1 = 29)

RECOMMANDATION

Le calendrier sportif de la saison 2018-2019 est publié sur le site internet de la Ligue. Les clubs qui désirent adresser des desiderata concernant leurs occupations de terrains sont invités à les faire connaître par écrit au service compétitions de la LAuRAFoot avant le 25 juin 2018 : competitions@laurafoot.fff.fr

Le Président des compétitions

Le Secrétaire,

M. BEGON Yves

M. HERMEL Jean-Pierre